



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le **- 8 OCT. 2020**

SÉCHERESSE : La Haute-Saône sort de la crise.

Les épisodes pluvieux liés à la tempête « Alex » ont amené entre 40 et 80 mm d'eau. Le cumul des pluies de ce début d'automne est pour l'instant excédentaire. Ces précipitations ont permis une remise à niveau des cours d'eau et une bonne réaction des indices d'humidité des sols, mais qui restent encore malgré tout inférieurs aux normales de saison.

Le niveau des nappes réagit cependant très lentement. Elles ne remontent que très légèrement et quelques communes ont encore des difficultés d'alimentation en eau potable, nécessitant un approvisionnement par camion citerne.

Au vu de cette amélioration hydrologique, des conditions météo annoncées et compte tenu du caractère saisonnier des restrictions des usages de l'eau en vigueur :

L'arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau de niveau crise du 11 septembre 2020 est abrogé.

Il convient donc de rester prudent et de maintenir une vigilance particulière pour les usages de l'eau.

Cas particulier des vidanges de plans d'eau :

La période de reproduction des Salmonidés va débiter dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie. Mais du fait de la sécheresse estivale, aggravée par les répétitions successives de ces dernières années, ces cours d'eau restent très fragiles et vulnérables d'un point de vue environnemental, et notamment vis-à-vis des vidanges de plans d'eau.

Aussi, pour éviter tout désordre sur ces milieux naturels fragilisés, il est recommandé aux propriétaires d'étangs en liaison avec des cours d'eau de 1^{ère} catégorie, de repousser les vidanges après le 1^{er} avril 2021, et en tout état de cause, d'avoir une vigilance accrue sur les conditions de vidange qui doivent s'accompagner des précautions adaptées.

Il est rappelé que toute opération de vidange nécessite une déclaration préalable à la police de l'eau du service Environnement et Risques de la Direction Départementale des Territoires à l'adresse électronique suivante :

ddt-eau@haute-saone.gouv.fr

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

